

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « Le tri des emballages à la maison »

En présence de :

- M. Guy PLISSONNEAU, Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Guy AIRIAU, vice-président de la commission environnement
- M. GODET Nicolas, responsable de collecte chez Véolia

Le contexte

Le syndicat départemental de traitement des déchets Trivalis, qui assure le tri et le conditionnement des emballages collectés sur la Vendée, constate depuis 2020 une **augmentation des erreurs de tri** dans les sacs jaunes. Les erreurs les plus fréquemment identifiées par Trivalis sont :

- les papiers et les emballages en verre
- les emballages souillés (mal vidés) et imbriqués
- les restes de nourritures
- les vêtements
- les déchets électriques et électroniques
- les couches, les masques,...

*Sur le territoire de **Vie et Boulogne**, le taux de refus a ainsi évolué de 23% en 2020 à 28% en 2021. **Plus d'un déchet sur quatre n'est pas jeté dans le bon contenant !** Ces refus génèrent une saturation du centre de tri, des surcoûts liés à leur renvoi vers le centre d'enfouissement et des **pénalités** pour la CCVB qui impactent directement le budget ordures ménagères.*

Une campagne de sensibilisation et des contrôles qualité

• **Objectif**

Soucieuse d'améliorer la qualité du tri, la Communauté de communes Vie et Boulogne lance une **campagne de sensibilisation aux bons gestes de tri** via des **contrôles qualité** sur les sacs jaunes (en porte à porte et en point de regroupement).

• **Déroulement**

Cette opération est organisée avec Véolia, le prestataire en charge de la collecte.

Elle débutera **dès le mois de mars et se poursuivra tout au long de l'année**. Ces contrôles visuels se dérouleront à la fois sur les sacs jaunes déposés **en porte à porte et aux points de regroupement**.

En cas de **non-conformité**, un autocollant rouge indiquera à l'utilisateur que son sac jaune ne peut être collecté, il sera alors invité à contacter le service Gestion des déchets, pour comprendre ce refus.

Concernant les points de regroupements : depuis le début d'année, les points de regroupements les plus problématiques ont été identifiés grâce aux services techniques communaux et aux suivis de collecte effectués par Véolia. Les usagers concernés recevront en complément un courrier, avec rappel des consignes de tri.

L'objectif étant de **sensibiliser et non sanctionner**, ces contrôles seront accompagnés :

- En amont, d'un courriel auprès des communes concernées (rappel du déroulement de l'opération, des consignes de tri et contact pour les usagers...).
- De visites ponctuelles en porte à porte afin d'accompagner les usagers et améliorer le tri à la maison
- Durant toute l'année, d'une communication renforcée sur le tri via différents réseaux : Facebook, site internet, newsletters, articles, ... invitant les usagers à être plus vigilants.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION **« Le tri des emballages à la maison »**

Il ne s'agit pas uniquement de refuser les sacs contenant des erreurs, mais bien **d'accompagner les foyers dans l'amélioration de leur geste de tri**. Les contrôles qualité représentent une action pertinente et efficace pour **améliorer la qualité du tri des déchets recyclables**.

• **Planning**

Mars : Les Lucs-sur-Boulogne

Avril : Aizenay et la Génétouze

Mai : Palluau, Saint Etienne-du-Bois, Beaufou et Saint Denis-la-Chevasse,

Juin : Apremont et Maché

Juillet : Falleron, Grand'Landes et Saint Paul-Mont-Penit

Septembre : Bellevigny, La Chapelle-Palluau et le Poiré-sur-Vie

Octobre : le Poiré-sur-Vie

Novembre : Aizenay

Trier ses déchets c'est bien, jeter moins c'est mieux !

Il est important de souligner que les erreurs de tri les plus identifiées dans les emballages peuvent facilement être corrigées sans pour autant augmenter la facture des usagers en encombrant le bac d'ordures ménagères. **Mieux on tri, moins on dépose de déchets dans le bac d'ordures ménagères !**

Exemples :

- les papiers et les emballages en verre sont à trier dans les **points d'apports volontaires**,
- les textiles peuvent être déposés dans les **bornes du Relais**,
- les restes de nourriture peuvent être **compostés** dans un jardin que l'on dispose ou non d'un composteur (un composteur par foyer est proposé par la Communauté de communes),
- les déchets électriques sont à déposer en magasin ou en **déchèterie**,
- les emballages ne sont pas tous utiles ou nécessaires et peuvent être limités dès l'acte d'achat...

Depuis 2017, **tous les emballages se trient**. Mais fabriquer, transporter, recycler nécessite des ressources et de l'énergie et génèrent des pollutions. Trivalis encourage donc les Vendéens à **mieux trier leurs déchets et à réduire leurs emballages** à travers une campagne de communication sur la réduction des emballages.

Cette campagne sera de nouveau diffusée en 2022 et relayée par la Communauté de communes, afin de sensibiliser les habitants à consommer autrement, mieux, en jetant moins.



Trivalis
ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

Service Gestion des déchets

02 51 31 67 33

environnement@vieetboulogne.fr

Plus d'informations sur www.vie-et-boulogne.fr

Contact presse / Service communication

02 51 31 68 72 - communication@vieetboulogne.fr